

Département de l'Isère
Direction de la Performance et de la Modernisation du service au public

Compte-rendu de la réunion plénière de la CLI de l'ILL

Date de la réunion	17 octobre 2023		
Lieu de la réunion	Salle Emile BERT (Fontaine)		
Rédacteur du compte-rendu	Sébastien DOUCET (DNUC)	Date de diffusion du compte-rendu	XX/XX/2023

Participant	Fonction / collègue
M. Jean-Pierre BUREL	Président de la Société Française de l'Energie Nucléaire / Experts
Dr. Jean-René CAUSSE	Conseil Départemental de l'Ordre des médecins de l'Isère / Experts
M. Philippe De CARPENTRIE	CFDT ILL / Organisations syndicales
Mme. Anne-Sophie CHARDON	Conseil Départemental de l'Isère / Elus
Mme Nathalie CHAVANIS	Ville de Grenoble, pôle gestion des risques / Elus
M. Sébastien DOUCET	Ingénieur sûreté en support du secrétariat de la CLI (société DNUC) / Prestataire
M. Jérôme ESTRADE	Directeur adjoint de l'ILL / Partenaires
M. Valentin FORAND	Chargé de mission Culture du risque, Préfecture de l'Isère / Partenaires
Mme Frédérique FRERY	Cheffe de la CQSR de l'ILL / Partenaires
Mme Anne GERIN	Conseil départemental de l'Isère, Présidente de la CLI / Elus
M. Julien INART	ASN Lyon / Partenaires
Mme Frédérique KOSKAS	Adjointe au chef de la division réacteur / Partenaires
M. Afif LAZRAK	Directeur de cabinet, Préfecture de l'Isère / Partenaires
M. Emmanuel MARTIN	Service APOR, Département de l'Isère / Secrétariat de la CLI
Mme Amel PETITRENAUD	ILL / Partenaires
Mme Ariane PONT	Cheffe du Service APOR, Département de l'Isère / Secrétariat de la CLI
Mme. Manuelle ROSIN	Chargée de planification nucléaire, Préfecture de l'Isère / Partenaires
M. Nourdine SAKIRDA	Commune de Fontaine / Elus
M. Pierre-Louis SERERO	Association CIVIPOLE (unions de quartier) / Associations
Mme Sylvie VIEL	Cheffe du SIDPC, Préfecture de l'Isère / Partenaires
M. Éric ZELNIO	ASN Lyon / Partenaires

Département de l'Isère
Direction de la Performance et de la Modernisation du service au public

Excusés :

- M. Antoine BACK (ville de Grenoble),
- M. Louis LAUGIER (Préfet de l'Isère),
- M. Franck LONGO (Maire de la commune de Fontaine, Conseil Départemental de l'Isère)
- Mme Annick MERLE (Conseil Départemental de l'Isère),
- M. Éric PIOLLE (ville de Grenoble),
- M. Gregory ROCHE (CFDT ILL),
- M. Michel SAVIN (Sénateur de l'Isère),
- M. Pierre STREIFF (Président de la CCI de Grenoble).

A l'ordre du jour

- 1.** Accueil et introduction de la Présidente de la CLI
- 2.** Distribution des comprimés d'iode
- 3.** Information sur l'exercice du 9 novembre 2023
- 4.** Actualités de l'exploitant (dont révision ARPE et ESS)

GLOSSAIRE

APOR : Accompagnement du Pilotage des Objectifs et des Risques
ARPE : Autorisation de Rejets et Prélèvement d'Eau
ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire
CCI : Chambre de Commerce et de l'Industrie
CEA : Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives
CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail
CLI : Commission Locale d'Information
CNPE : Centre Nucléaire de Production d'Electricité
COD : Centre Opérationnel Départemental
CQSR : Cellule Qualité Sûreté Risques
DDT : Direction Départementale des Territoires
EMBL : European Molecular Biology Laboratory
EPR : Réacteur Pressurisé Européen
ESS : Evènement Significatif pour la Sûreté
ESRF : European Synchrotron Radiation Facility
ILL : Institut Laue Langevin
INB : Installation Nucléaire de Base
INES : International Nuclear Event Scale (*échelle internationale de classement des événements significatifs*)
IRSN : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
KI : Iodure de Potassium
mSv : milliSievert
PCO : Poste de Commandement Opérationnel
PCS : Plan Communal de Sauvegarde
PM : Police Municipale
PPI : Plan Particulier d'Intervention
PUI : Plan d'Urgence Interne
RETEX : RETour d'EXpérience
REX : Retour d'EXpérience
SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
VMC : Ventilation Mécanique Contrôlée

Créé le 17 octobre 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la Performance et la Modernisation du service au public	CR plénière publique CLI ILL 17 octobre 2023	Page 2 sur 14

COMPTE-RENDU

ACCUEIL ET INTRODUCTION DE LA PRÉSIDENTE DE LA CLI

La Présidente de la CLI, Mme Anne GERIN, salue les membres présents et ouvre cette Commission Locale d'Information de l'Institut Laue Langevin. Elle rappelle que, depuis cette année, le CEA ne fait plus partie de la CLI suite au déclassement de son site. Elle se présente comme étant présidente de cette CLI et vice-présidente déléguée à la sécurité du département de l'Isère. Elle remercie Anne-Sophie CHARDON, présente aujourd'hui à la fois comme conseillère départementale et comme adjointe au Maire de Fontaine. Elle remercie la ville de Fontaine située dans le secteur de l'ILL pour son accueil des membres de la CLI. Les Commissions Locales d'Information sont un lieu d'information pour l'ensemble des citoyens, les membres sont là pour débattre et échanger à partir de la présentation de l'activité de l'ILL qui va être faite. Sur 2023, l'activité de l'institut a été riche et intense. Un focus sera fait sur la campagne de distribution des comprimés d'iode stable, sujet qui peut parfois créer des interrogations et des inquiétudes et c'est pour cela qu'il est important que l'ensemble du public soit parfaitement informé. M. Afif LAZRAC, Directeur de Cabinet du préfet, ainsi que l'ensemble des services de la préfecture de l'Isère sont attendus. Ces derniers prendront un temps pour expliquer comment va se dérouler l'exercice national qui implique le site de l'ILL du 9 novembre prochain. Chacun aura le temps d'échanger et de poser des questions qui trouveront réponses au cours de cette soirée.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLI DU 25 AVRIL 2023

En l'absence de remarque ou de question, le compte-rendu de la réunion du 25 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

ACTUALITÉS DE L'EXPLOITANT (DONT RÉVISION ARPE ET ESS)

M. Jérôme ESTRADÉ, Directeur adjoint de l'Institut Laue Langevin, est en charge du réacteur expérimental appelé réacteur à haut flux. C'est un plaisir pour lui de participer à cette CLI, afin de présenter les activités de l'institut, ainsi que le panorama reprenant les événements significatifs de l'année 2023. Pour rappel, en tant qu'installation nucléaire de base, ils ont des règles et lorsque des écarts sont identifiés, l'exploitant se doit de faire une déclaration aux autorités de sûreté. Enfin, au regard de l'exercice qui aura lieu le 9 novembre 2023, il expliquera comment l'ILL est organisé et présentera quelques images relatives à l'exercice national qui a eu lieu en 2018. Pour sa présentation, il s'aidera du document joint (*cf. bilan d'activité ILL*).

Pour ceux qui ne connaissent pas l'ILL, il s'agit d'un bâtiment situé non loin du Drac, à côté de l'ESRF. L'ILL est un réacteur expérimental qui date de 1972. L'institut a été créé en 1967 par les Allemands et les Français (*cf. page 3*). Il est le premier institut de recherche à l'échelle européenne dont l'objectif est de produire des neutrons (*particules élémentaires utilisées pour sonder la matière*) et de faire de la recherche sous toutes ses formes, en sachant qu'il est en premier lieu axé sur la recherche fondamentale. Il existe une dizaine d'installations de la sorte à travers le monde et, puisqu'il y a une certaine complémentarité entre les installations, beaucoup de chercheurs interviennent sur plusieurs réacteurs de recherche et de nombreux sujets de recherches sont en commun. Ainsi, les thésards peuvent à la fois effectuer leurs recherches à l'ILL, mais aussi dans d'autres installations européennes, américaines ou asiatiques.

Créé le 17 octobre 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la Performance et la Modernisation du service au public	CR plénière publique CLI ILL 17 octobre 2023	Page 3 sur 14

Département de l'Isère
Direction de la Performance et de la Modernisation du service au public

Cet institut de recherche possède aujourd'hui 3 pays associés : la France et l'Allemagne (à l'initiative), se sont ensuite associés au Royaume Uni. Aujourd'hui, 11 pays membres scientifiques contribuent au financement de l'institut. L'ILL leur donne en contrepartie des droits d'accès sur les faisceaux de neutrons pour que les chercheurs et experts de demain puissent réaliser des expériences (cf. page 4).

L'ILL compte un effectif de 500 personnes et dispose d'un budget de 100 millions d'euros, ce qui est finalement très peu pour une infrastructure de recherche. L'ILL est donc un « good-deal » puisqu'il s'agit d'une installation ancienne pour laquelle 20 % des budgets sont consacrés aux investissements. Ces investissements visent à améliorer les installations pour la sécurité, la sûreté et les instruments. De ce fait, l'ILL reste leader mondial pour ce type d'activité.

L'objectif de l'ILL est de produire de neutrons via son réacteur nucléaire. Des chercheurs du monde entier sont accueillis. D'ailleurs, sur les 6 derniers mois, l'institut a reçu plus de 1 500 visiteurs extérieurs venant de 42 pays différents. Lorsqu'ils arrivent, les instruments de l'institut sont mis à leur disposition. Pour cela, l'ILL doit se doter de spécialistes (cf. page 5) :

- il y a une équipe de 100 scientifiques,
- un programme de thésards pour être à la pointe de la technologie et des sujets de recherche qui sont souvent à forts impacts sociétaux (*travail sur les batteries de future génération, batterie solide, biologie, magnétisme, capture de CO₂, etc.*),
- 45 ingénieurs et techniciens.

La science à l'ILL (cf. page 6) :

- 850 expériences par an,
- 1400 utilisateurs,
- 43 pays,
- 40 instruments,
- 600 publications par an.

Les sujets à forts impacts sociétaux que sont :

- les technologies de l'information et de la communication (1 %),
- terre et environnement (3 %),
- autres matériaux fonctionnels (6 %),
- santé (8 %),
- énergie (11 %),
- science fondamentale (68 %),
- autres (3 %).

À l'origine, l'ILL était concentré sur la recherche fondamentale. Il est aujourd'hui amené à travailler entre autres sur les médicaments de demain. Par exemple, en 2020, l'ILL a mis en place une task-force avec 25 chercheurs et a réalisé en 2021 une première publication pour la compréhension du Covid et de son impact sur l'humain.

Le réacteur est dans une cuve et, lorsque l'ILL fonctionne, le réacteur démarre, monte en puissance (58 MWTh¹) et émet une couleur bleue intense appelée « bleu Tcherenkov ». Ce bleu est l'image des particules qui sont émises après la réaction nucléaire. Tout se passe sous eau : il y a 10 mètres d'eau qui séparent le réacteur des opérateurs et des visiteurs évitant ainsi tout problème de dosimétrie. Les 58 MWTh correspondent à la chaleur restituée à l'extérieur qui est ensuite refroidie par le Drac. C'est 80 fois moins qu'une centrale nucléaire (4 800 MWTh pour une centrale nucléaire EPR de 1 600 MWe²). Ces MWTh, pour les centrales nucléaires, sont ensuite transformés en MW électriques offrant un rendement de 30 %. L'ILL ne produit pas d'électricité.

Le risque principal porte sur les produits de fission qui vont être créés suite à une réaction nucléaire et qui peuvent potentiellement se retrouver dans l'environnement après un accident de type fusion de réacteur. Cette quantité de produit de fission est appelé le terme source. Le terme source de l'ILL est, pour information, 1 000 fois moins important que celui d'un réacteur nucléaire.

¹ MWTh : MégaWatt Thermiques, c'est-à-dire 1 000 000 W Th

² MWe : MégaWatt Electriques, c'est-à-dire 1 000 000 W électriques

Créé le 17 octobre 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la Performance et la Modernisation du service au public	CR plénière publique CLI ILL 17 octobre 2023	Page 4 sur 14

Département de l'Isère
Direction de la Performance et de la Modernisation du service au public

Actualités à l'ILL (cf. page 8) :

- En 2022, l'institut a procédé à un long arrêt dans le cadre de son réexamen de sûreté. Pour rappel, un réexamen de sûreté se fait tous les 10 ans : il s'agit d'un rendez-vous privilégié avec les autorités de sûreté ayant pour objectif de s'assurer de l'état des installations tout en les comparant aux standards périodiquement renouvelés. À la suite de ce réexamen, des améliorations à réaliser ont été identifiées et l'ILL a décidé de programmer 3 grands arrêts, dont celui de 2022 qui était à la fois dédié aux améliorations de sûreté et à la modernisation des instruments scientifiques. L'ILL a, de fait, procédé au renouvellement en grande partie son parc d'instruments. Le parc d'instruments renouvelé permet de faire bénéficier aux utilisateurs des meilleures technologies.
- Dans le cadre des réexamens de sûreté, comme toute installation industrielle, l'institut se doit également de réexaminer ses autorisations de rejets et de prélèvements des eaux. L'ILL peut, en effet, être amenée à prélever de l'eau dans le Drac pour refroidir ses installations, et peut être amené à rejeter des gaz dans l'atmosphère. Par exemple, un groupe électrogène en fonction doit être déclaré du fait du risque de rejet de fumée dans l'atmosphère lors de son démarrage pour test périodique, par exemple.
- Préparation de l'exercice qui aura lieu en novembre.

M. ESTRADÉ énumère tous les travaux qui ont été réalisés et synthétisés sous la forme d'un visuel précédemment présenté à la CLI. La cible qu'ils s'étaient fixée était de finaliser les travaux pour la période de janvier-février 2023. Cette cible a été atteinte et a permis d'avoir pu réaliser beaucoup de travaux de modernisation visant à renforcer la sûreté du réacteur et à moderniser les instruments scientifiques (cf. page 9).

Bilan des événements et inspections 2023 (cf. pages 10 et 11) :

Les événements significatifs adressés au public sont ceux classés avec un niveau de gravité de 1 sur l'échelle INES³. Cette échelle va du niveau 0 au niveau 7 (*accident majeur*). Le niveau 7 est comparable à ce qu'il s'est passé à Tchernobyl ou à Fukushima. Ainsi, en fonction des critères définis par les autorités, l'ILL déclare les incidents. Pour l'année 2023, 4 incidents de niveau 0 ont été recensés et ils ont été rendus publics. Les copies des déclarations sont adressées à la CLI depuis maintenant un peu plus de 2 ans.

- Arrêt du réacteur sur débit de refroidissement secondaire inférieur à 250 m³/h au niveau des échangeurs primaire-secondaire (*déclaration du 02/03/2023*). Comme ce débit était insuffisant, la réaction nucléaire a été arrêtée par la chute des barres de sécurité.
- Lors d'un essai périodique, l'institut a accidentellement procédé à un déclenchement d'un système de sauvegarde. Ce n'est pas une situation grave, mais cela a conduit à déclarer un incident (*déclaration du 14/03/2023*).
- Départ de feu à l'European Molecular Biology Laboratory (EMBL). Cet institut n'est pas l'ILL, mais y est hébergé. Ce départ de feu a été maîtrisé immédiatement par les équipes locales de premiers secours de l'ILL (*déclaration du 28/03/2023*).
- Arrêt du réacteur sur défaut du compresseur C du circuit de réfrigération des sources froides (*déclaration du 20/09/2023*). Ce problème n'est pas lié à la sûreté mais à la disponibilité et, pour éviter d'endommager la source froide, l'ILL a procédé à l'arrêt automatique du réacteur.

Pour rappel, tous ces événements sont intervenus en 2023 et sont tous de niveau 0.

³ INES : International Nuclear Event Scale (échelle internationale de classement des événements significatifs)

Créé le 17 octobre 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la Performance et la Modernisation du service au public	CR plénière publique CLI ILL 17 octobre 2023	Page 5 sur 14

Département de l'Isère
Direction de la Performance et de la Modernisation du service au public

Liste des inspections (cf. page 12) :

Les inspections font partie de la vie normale d'une installation. L'autorité de sûreté dispose d'un référentiel de sûreté comprenant des sujets d'inspection qui doivent se réaliser tous les ans. L'ILL fait l'objet chaque année d'environ une dizaine d'inspections. Ces inspections, dont certaines sont programmées, sont systématiquement présentées à la CLI. Cette année, les inspections suivantes ont eu lieu :

- respect des engagements (09/01/2023) : l'autorité de sûreté est venue pour vérifier si l'ILL respectait ses engagements ; par exemple, à chaque fois qu'il y a un évènement, l'institut identifie des engagements qu'il devra suivre et l'autorité vient ensuite vérifier que c'est bien le cas ;
- qualification des équipements et matériels (02/03/2023),
- gestion des sources de rayonnements ionisants (14/03/2023),
- conduite accidentelle (27/04/2023),
- transports de substances radioactives (04/07/2023) : visite inopinée,
- organisation et moyens de crise (12/07/2023) : visite inopinée de nuit,
- fonctions supports ou tout ce qui permet de faire fonctionner l'installation (24/08/2023),
- système de management intégré (10/10/2023).

Globalement, les conclusions de l'ASN à la suite de ces inspections ont été positives. Toutes les inspections réalisées font l'objet d'une lettre de suite qui est publique. Elles peuvent donc être consultées sur le site de l'ASN et permettent de connaître l'état de sûreté de l'installation nucléaire de l'institut.

Révision de l'autorisation de rejet et de prélèvement d'eau (cf. pages 13 à 15) :

L'autorisation de rejet de l'ILL datant de 2007 est en phase de renouvellement. Après un réexamen de sûreté, il est utile de la remettre à jour, notamment parce que la réglementation change. L'ILL a fait son réexamen en 2017-2022 et a engagé la modification et la révision de son autorisation de rejet. Pour ce faire, l'institut s'est basé sur le REX⁴ d'autres exploitations basées en bordure de l'Isère. De plus, l'ILL bénéficie de son propre REX et l'objectif est d'adapter au mieux les rejets dans la vie normale et les limites qu'ils vont s'imposer, mais aussi des évolutions réglementaires. En parallèle de l'autorisation de rejet et de prélèvement d'eau, l'ILL dispose d'un système de surveillance de l'environnement. Des poissons sont pêchés dans le Drac puis analysés pour déterminer s'ils ont une trace radioactive. Ils ramassent également de l'herbe dans les champs et récupèrent du lait pour les faire analyser. L'autorisation de rejet et de prélèvement d'eau est donc bien cadrée. Le dossier de révision a été déposé en 2022 et des échanges avec l'ASN⁵ confirment qu'il est recevable. Aujourd'hui, ils sont dans la phase où il va y avoir des projets de prescriptions qui devront être validés par le collège de l'ASN à la suite de quoi le contenu de ces prescriptions sera soumis à l'avis de la CLI.

Exercice de crise de novembre 2023 (cf. pages 16 à 18) :

En tant qu'installation nucléaire de base (INB), l'ILL doit faire un exercice national tous les 5 ans, comme toutes les INB de France. Pour rappel, le dernier exercice à l'ILL a été réalisé en 2018. Un cahier des charges du scénario, ainsi que le scénario lui-même, est défini par les autorités de sûreté et le pouvoir public, y-compris la préfecture. L'exploitant est là en appui technique et peut participer au scénario via une équipe dédiée. Le but est de tester l'organisation de l'exploitant ainsi que des pouvoirs publics.

En tant qu'INB, l'ILL doit répondre à un guide de PUI (Plan d'Urgence Interne) émis par l'ASN. Ce PUI doit prendre en compte les :

- PUI conventionnel : en cas d'incendie, de séisme très fort de type noyau dur ou de rupture de barrage ;
- PUI toxique : en cas de fuite de gaz toxique en gare de triage ou en cas de nuage de phosgène (*risque auquel l'ILL n'est pas le seul concerné*) ;
- PUI radiologique : s'il y a fusion du cœur parce que le combustible n'est pas refroidi et fond dans le cœur, l'ILL peut alors être amené à faire des rejets dans l'environnement, mais aussi

⁴ REX : Retour d'Expérience ; l'abréviation RETEX est aussi utilisée et a la même signification.

⁵ ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire

Créé le 17 octobre 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la Performance et la Modernisation du service au public	CR plénière publique CLI ILL 17 octobre 2023	Page 6 sur 14

Département de l'Isère
Direction de la Performance et de la Modernisation du service au public

à avoir des débits de dose (rayonnement qui sort de l'enceinte du réacteur pouvant présenter des risques d'impact sur une certaine distance autour de l'ILL).

Un cercle de 500 m est fait autour de l'ILL. En cas d'incident de fusion du réacteur, une personne située à 500 mètres de l'installation pourra incorporer une dose de 3,1 mSv. Le Préfet peut décider alors d'une mise à l'abri du public ou d'une évacuation dès lors que les valeurs vont de 10 à 50 mSv, mais l'ILL est largement en dessous ces seuils. Pour précision, ces valeurs sont celles qui sont appliquées pour toutes les installations de France, y compris les centrales nucléaires. La zone fixée pour l'ILL est de 500 mètres contre 20 kilomètres pour une centrale nucléaire.

En ce qui concerne la dose thyroïde, il s'agit d'un relâchement d'iode radioactif. Afin de limiter les conséquences, de l'iode stable est donné afin de limiter l'ingestion d'iode radioactif. En ce qui concerne l'ILL, l'effet du rejet d'iode sur la thyroïde s'élève à 7,4 mSv et les prescriptions disent qu'au-delà de 50 mSv, il est indispensable de distribuer de l'iode stable. Autrement dit, en ce qui concerne l'ILL, il serait possible de se passer d'iode stable, ce qui a toujours été le cas, même si l'iode est malgré tout distribué.

Zone Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'ILL (cf. page 20) :

Sur la carte projetée, l'ILL est représenté par le petit point orange (n° 9, photo de droite). Sur la photographie de gauche, l'ILL et son rayon de 500 mètres sont représentés. Les personnes résidant dans le quartier de la ville de Fontaine se trouvant dans ce rayon ont reçu un petit flyer, il y a une quinzaine de jours, afin de leur signifier qu'ils allaient faire l'objet d'une distribution d'iode stable. Force est de constater que dans la région grenobloise, il y a pas mal de risques industriels, dont l'ILL.

Gestion de crise : PCS3 (cf. pages 21 à 27) :

Lorsqu'une crise survient, il y a un poste de gestion de crise qui est mis en place. Il arrive parfois aux équipes de simuler les relèves puisque les intervenants qui gèrent la crise peuvent être amenés à être présents pendant 8, 12 ou 24 heures. Il faut donc prévoir les relèves dans le PUI. Lors de l'exercice mené en 2018, une relève avait été prévue. M. ESTRADE détaille les photos qui figurent dans le document pour illustrer la manière dont se déroulent les exercices sous l'œil observateur de l'autorité de sûreté. Le support du SDIS est important, notamment dès lors qu'il y a des évacuations ou des sécurisations de personnel. C'est pour cette raison que le SDIS est en permanence sur site.

Perspectives 2024 (cf. page 28) :

La science et le renforcement de la sûreté de l'installation seront au rendez-vous en 2024.

DISTRIBUTION DES COMPRIMÉS D'IODE – PARTIE MÉDICALE

Le Dr Jean-René CAUSSE, représentant du conseil de l'Ordre des médecins de l'Isère, a été médecin généraliste et est aujourd'hui à la retraite. L'iode, de numéro atomique 127, est un produit naturel qui sert essentiellement à la thyroïde. L'iode est absorbé puis éliminé tous les jours par voie rénale. Quand l'humain absorbe de l'iode, il est d'abord ingéré, puis va dans la thyroïde et le surplus s'élimine dans les reins avec une certaine rapidité. En effet, il est considéré qu'au bout de 2 jours, voire 2,5 jours, il n'y a plus d'iode dans le sang. Il ne reste alors que l'iode rejeté par la thyroïde, dont la quantité est très faible.

L'iode radioactif, lui, va être confondu par la thyroïde avec l'iode naturel. Lorsque le corps en reçoit, celui-ci va se fixer préférentiellement sur la thyroïde, rester pendant plusieurs jours et abîmer la thyroïde. C'est de cette manière que certains cancers de la thyroïde sont traités : les médecins donnent volontairement de l'iode radioactif à des malades pour tuer leur thyroïde. Il se trouve que, sur une très grande échelle, certaines personnes n'ayant pas de maladie spécifique et observée ont des risques de déclencher des maladies liées à la radioactivité de l'iode dans la thyroïde, et donc peuvent déclencher des cancers à retardement. Il faut donc saturer la thyroïde avec de l'iodure de potassium (KI) au travers de comprimés à ingérer le plus vite possible (dans les 24h) après un accident nucléaire. Il est donc important que les personnes concernées soient alertées et aient leur iode stable à disposition pour éviter de saturer les pharmacies au dernier moment. C'est dans ce cadre qu'interviennent les campagnes de distribution d'iode.

Créé le 17 octobre 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la Performance et la Modernisation du service au public	CR plénière publique CLI ILL 17 octobre 2023	Page 7 sur 14

Département de l'Isère
Direction de la Performance et de la Modernisation du service au public

Fonctionnement de l'iode radioactif

L'iode radioactif est absorbé soit par voie respiratoire (inhalé), soit par ingestion. L'iode s'installe dans la thyroïde et y reste au regard de sa lenteur d'élimination. Afin de saturer la thyroïde, l'iodure de potassium est ingéré pour empêcher l'iode radioactif d'entrer dans la thyroïde. L'iode radioactif est ainsi éliminé avec la même rapidité que l'iode stable, en deux à trois jours. L'iode radioactif a une durée de vie d'environ 8 jours et se détruit presque totalement en environ 80 jours par l'action naturelle de la décroissance radioactive.

Si le comprimé d'iode est pris trop longtemps avant, son action sera éliminée, le rendant inefficace puisque la thyroïde aura commencé à se vider de son iode (issue du comprimé) et récupèrera de l'iode radioactif à la place. Le délai de la prise d'iode stable est donc fondamental. De plus, il ne faut pas prendre de comprimé intempestivement car, comme tout médicament, l'iode peut avoir des effets indésirables : lorsque quelqu'un prend trop d'iode, il risque de dérégler sa thyroïde, celle-ci pouvant se mettre à fonctionner trop ou pas assez. Dans ce cas, un contrôle de la thyroïde est nécessaire deux mois après pour savoir si les hormones fonctionnent normalement. Le public le plus sensible est les femmes enceintes et les bébés. Les autres publics sont moins sensibles à l'iode radioactif.

Posologie

Au-delà de 12 ans : 2 comprimés,

De 3 ans à 12 ans : 1 comprimé,

Bébés de plus d'un mois : 1/2 comprimé,

Nourrissons de moins de 30 jours : 1/4 de comprimé à écraser et mettre dans le biberon.

Mme Ariane PONT (*secrétariat de la CLI*) précise que les aspects médicaux de la prise d'iode ayant été énumérés, les aspects pratiques pour le site de l'ILL vont être abordés. Avant de laisser la parole à Mme KOSKAS (ILL), Mme PONT rappelle que les comprimés d'iode ne sont à prendre que sur ordre du préfet.

Le Dr Jean-René CAUSSE (Ordre des Médecins) ajoute qu'il y a une date de péremption inscrite sur les comprimés, mais il ne faut pas en tenir compte : cette date est inscrite, conformément à la loi, mais le comprimé ne se périmé pas, comme le sel de cuisine.

Questions/Réponses :

Une personne du public souhaite savoir si l'on peut utiliser les comprimés restants de la campagne précédente.

Mme Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) répond qu'il est conseillé d'aller chercher des nouveaux comprimés en prévention, mais que si le comprimé de l'ancienne campagne a été stocké dans de bonnes conditions (pas au contact de l'eau), l'iode est a priori actif.

DISTRIBUTION DES COMPRIMÉS D'IODE – PARTIE EXPLOITANT

Mme Frédérique KOSKAS (ILL) explique le côté pratique relatif à la distribution des comprimés d'iode. Elle part du principe que les personnes présentes dans la salle le sont parce qu'elles ont reçu les enveloppes distribuées de manière non nominative. L'ILL n'a pas accès aux fichiers de données permettant de viser plus particulièrement les personnes qui résident dans le quartier de Fontaine concerné par la distribution d'iode. Pour sa présentation, elle s'aide du document joint (*cf. Campagne iode 2023*).

La page 3 du document situe le quartier Bastille-Robespierre, concerné par la distribution. Le cercle coupe des maisons et des quartiers, mais toute la zone orange est concernée évitant justement de couper des quartiers en deux.

Créé le 17 octobre 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la Performance et la Modernisation du service au public	CR plénière publique CLI ILL 17 octobre 2023	Page 8 sur 14

Département de l'Isère
Direction de la Performance et de la Modernisation du service au public

Campagne de distribution d'iode spécifique à l'ILL (cf. page 4)

- Distribution des courriers dans lequel un bon de retrait est fourni pour aller chercher les comprimés d'iode à la pharmacie.
- La pharmacie Duverney Joux a été approvisionnée en comprimés.
- Les habitants de la zone PPI⁶ pourront ainsi se rendre à la pharmacie, munis de leur bon de retrait et d'un justificatif de domicile, ce dernier permettant de s'assurer que le lieu d'habitation est bien situé dans la zone concernée.
- En plus du bon de retrait, les habitants ont été informés de la tenue de la réunion d'aujourd'hui, pour expliquer les raisons de cette distribution de comprimés d'iode.

La date de péremption des comprimés d'iode est fixée à 2026 et il est demandé de ramener en pharmacie les anciens comprimés d'iode si le public en a encore, comme pour tout autre médicament. En effet, le principe actif ne se détruit pas avec le temps.

Processus de retrait (cf. page 5)

- Se munir du bon de retrait,
- Remplir la case « bénéficiaires » afin d'identifier le nombre de personnes au sein du foyer ou susceptibles d'être présentes sur le site pour une entreprise,
- Indiquer le nombre d'adultes et le nombre d'enfants,
- Produire un justificatif de domicile,
- Eventuellement ramener les comprimés en fin de validité.

Pour rappel, les comprimés d'iode ne doivent être pris que sur demande du préfet. En cas d'alerte (sirène), le premier réflexe est de rester confiné, puis d'allumer la radio ou la télévision afin de prendre connaissance des directives de la préfecture.

Mme Ariane PONT (*secrétariat de la CLI*) précise que les radios à écouter sont les réseaux publics, c'est-à-dire France Bleu Isère ou France Info. « La campagne des bons réflexes » intervient sur tout accident industriel, y-compris nucléaire, et rappelle les 4 conduites à tenir en cas d'accident qui sont :

- se mettre à l'abri,
- se mettre à l'écoute des radios nationales et publiques,
- ne pas aller chercher les enfants à l'école puisqu'ils seront pris en charge dans le cadre de l'accident par les services scolaires,
- ne pas téléphoner pour éviter d'encombrer les réseaux, ces derniers devant être prioritairement utilisés par les services de secours.

Les dépliants qu'elle vient de décrire sont mis à disposition à la sortie de la salle. Ils pourront être facilement accrochés sur le frigo ou ailleurs.

Questions/Réponses :

Une personne du public a entendu que Mme PONT faisait référence au confinement, mais elle voudrait savoir quelle est la différence avec une mise à l'abri.

Mme Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) répond que dans un premier temps, c'est une mise à l'abri qui est préconisée. Il est alors demandé d'entrer dans les bâtiments, l'idéal étant de couper les ventilations. Il peut néanmoins également être demandé de se confiner, c'est donc un cran en plus que la mise à l'abri. L'objectif du confinement est de se mettre en « isolement » pour éviter, en cas de rejet, qu'il y ait des particules qui entrent dans les maisons/bâtiments. Dans ce cas, il est prioritairement demandé de couper la VMC. L'essentiel consiste dans tous les cas à entrer dans un bâtiment, quel qu'il soit. Si par exemple une personne est au travail, elle ne doit pas rentrer chez elle, même s'il est 19 h, il faudra rester dans le bâtiment. En ce qui concerne les établissements recevant du public, c'est le responsable du site qui est en charge de récupérer le nombre de comprimés d'iode correspondant à la capacité maximale d'accueil du site.

⁶ PPI : Plan Particulier d'Intervention

Créé le 17 octobre 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la Performance et la Modernisation du service au public	CR plénière publique CLI ILL 17 octobre 2023	Page 9 sur 14

Département de l'Isère
Direction de la Performance et de la Modernisation du service au public

Une personne du public souhaite savoir comment cela se passe si l'on n'a pas de bon de retrait.

Mme Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) répond que si la personne qui n'a pas reçu de bon de retrait se trouve dans le périmètre, il lui est possible de se rendre en pharmacie pour aller chercher ses comprimés avec un justificatif de domicile. Toutefois, il est préférable d'avoir le bon de retrait.

Mme Frédérique KOSKAS (*ILL*) précise que pour pouvoir faire un retour d'expérience sur la distribution, il est mieux pour l'ILL d'avoir le bon de retrait. Des enveloppes sont mises à disposition pour que chacun puisse en récupérer en fin de réunion. Tout le quartier a été quadrillé, elle viendra donc vérifier où la personne qui a posé la question se situe, afin de savoir pourquoi elle n'a pas reçu l'enveloppe.

Une personne du public souhaite savoir comment se passe le retrait des comprimés pour les entreprises.

Mme Frédérique KOSKAS (*ILL*) répond que la personne responsable dans l'entreprise peut se rendre en pharmacie et indiquer le nombre de salariés dans l'entreprise pour récupérer des comprimés d'iode. La pharmacie aura le stock nécessaire, même si l'entreprise compte 1800 salariés.

Mme Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) ajoute, concernant les nouveaux habitants, qu'il y a des campagnes régulières donc, normalement, même les nouveaux arrivants et les changements de domicile sont couverts. Si toutefois il devait se passer quelque chose qui nécessite la prise des comprimés d'iode, tout sera décrit dans le plan de gestion de crise qui sera mis en place. Une distribution complémentaire sera alors prévue. Les services de l'État disposent de stocks stratégiques qu'ils gardent à leur niveau et qui seraient distribués aux populations qui en ont besoin. Il ne faut pas hésiter à en parler avec les nouveaux voisins qui arriveraient.

Mme Frédérique KOSKAS (*ILL*) ajoute que la mairie est également en mesure d'identifier les nouveaux arrivants, afin de les inciter à aller chercher des comprimés d'iode.

Une personne du public souhaite savoir s'il vaut mieux consommer de l'eau en bouteille ou de l'eau du robinet.

Mme. Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) répond qu'il n'y a pas de contre-indication à utiliser l'eau du robinet. Cependant, en cas de crise, il est toujours recommandé d'avoir un petit stock de secours qui permet, en cas de confinement, d'avoir des conserves et des bouteilles d'eau pendant 2 jours.

Une personne du public souhaite savoir s'il faut prévenir le médecin du travail de la prise de comprimés d'iodes en entreprise.

Le Dr Jean-René CAUSSE (*Ordre des médecins de l'Isère*) confirme qu'il est préférable de le déclarer au médecin du travail.

Mme. Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) n'a pas connaissance d'une obligation de déclaration, mais invite les employeurs à le faire.

M. Éric ZELNIO (*ASN*) précise que, en cas de crise majeure, l'ensemble des populations concernées seraient suivies par les pouvoirs publics.

Une personne du public souhaite savoir s'il faut dissoudre le comprimé d'iode.

Le Dr Jean-René CAUSSE (*Ordre des médecins de l'Isère*) précise que les comprimés sont à avaler. Toutefois, ils peuvent être dissouts, notamment pour les nourrissons.

La même personne dit qu'il est indiqué dans les documents transmis par l'ILL qu'il faut dissoudre le comprimé d'iode.

Mme. Ariane PONT (*secrétaire de la CLI*) confirme que dissoudre les comprimés n'enlève rien à leur efficacité, même pour les adultes, mais il demeure moins pénible de les avaler que de devoir les écraser.

Créé le 17 octobre 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la Performance et la Modernisation du service au public	CR plénière publique CLI ILL 17 octobre 2023	Page 10 sur 14

EXERCICE NATIONAL DE CRISE DU 9 NOVEMBRE 2023

M. Afif LAZRAK (*Directeur de Cabinet du préfet de l'Isère*) et Mme Sylvie VIEL, cheffe du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), vont présenter l'exercice national de crise du 9 novembre.

Ce type d'exercice est réalisé tous les 5 ans et le prochain aura lieu le 9 novembre 2023, c'est ce que l'on appelle un exercice d'état-major. Ils ne vont pas faire jouer des citoyens ou des figurants comme cela peut être fait pour des exercices réels (plan blanc, plan nombreuses victimes...). Cet exercice d'état-major a 4 objectifs :

- vérifier que la chaîne d'alerte fonctionne, afin de veiller à ce qu'aucun maillon de la chaîne ne soit oublié ou en état de faiblesse,
- vérifier la chaîne décisionnelle, afin de s'assurer que les directives du préfet sont suivies, que le préfet a pris sa décision de manière construite, à partir d'avis éclairés ou confirmés,
- vérifier que la cellule de crise fonctionne. Dans une cellule de crise, il y a une fonction d'anticipation et, normalement, la planification doit prendre en compte toutes les hypothèses possibles. Le rôle de Mme VIEL consiste par exemple à faire la synthèse technique, la synthèse des avis qui sont parfois contradictoires. Puisqu'il est difficile de le faire en temps réel, le but de cet exercice est d'affiner les petites aspérités et contradictions que l'on peut trouver. Il faudra ensuite vérifier la prise de décision. Le préfet doit pouvoir décider en lieu et place en ayant contact avec les autorités gouvernementales et centrales,
- vérifier que la communication est bien organisée. Il va y avoir une pression simulée de communication et il faudra vérifier les médias, la cellule d'information au public à activer ou non, et la manière de répondre aux questions des concitoyens les plus immédiates.

Outre le fait de voir comment l'ILL évolue dans un contexte de crise, l'objectif de cet exercice d'état-major est de vérifier comment la chaîne décisionnelle et la chaîne d'alerte fonctionnent, et comment la cellule de crise s'intègre dans le dispositif PPI de l'ILL. Même s'il est en cours de révision, le PPI est actif, l'objectif est donc de voir comment s'articulent les services de l'État, les collectivités locales, les entreprises, les citoyens et l'institut Laue Langevin.

Il est évident que le scénario de l'exercice du 9 novembre est inconnu en amont, tout le monde le découvrira le jour J. M. Afif LAZRAK (*Directeur de Cabinet du préfet de l'Isère*) invite chacun à observer les étapes de cet exercice, sachant que des observateurs officiels seront présents pour dire si des choses ont été oubliées. Cet exercice sera observé à la fois par le département, mais aussi par le régional et le national. L'exercice n'aura aucun impact pour les populations.

Mme Sylvie VIEL (*cheffe du SIDPC*) va apporter des précisions sur le côté pratique et sur la construction d'un exercice.

La personne est informée au travers d'une instruction qu'un exercice nucléaire est prévu telle année. Cette décision, qui émane du niveau national, se jouera sur le site de l'ILL car les exercices doivent être réalisés sur les sites nucléaires tous les 5 ans. Une réunion de lancement est alors organisée ; celle qui concerne l'institut s'est tenue le 29 mars dernier. Outre l'exploitant, sont réunis tous les services qui vont être impactés par l'exercice : le Département, les sapeurs-pompiers, la police ou les gendarmes selon la zone, le SAMU, l'éducation nationale, l'ASN, l'IRSN⁷, le conseiller du préfet, etc. Une fois ces acteurs réunis, ils commenceront à déterminer de manière concrète comment l'exercice va se réaliser, quelles vont être les communes concernées, les enjeux pour ces villes et ce qu'elles peuvent jouer à l'occasion de cet exercice. Monsieur le Directeur de cabinet a précisé ce qui était important pour eux. Les villes de Fontaine et de Grenoble joueront leur PCS pour voir comment elles peuvent le décliner. La commune de Fontaine disposant d'une équipe relativement récente, M. Nourdine SAKIRDA souhaite tester le PCS⁸ ainsi que tous les dispositifs comme, entre autres, le plan de commandement communal. L'objectif sera de voir l'opérabilité ainsi que les mesures qui peuvent être mises en place sur le terrain. De la même manière, la commune de Grenoble, voulait également jouer son PCS pour voir ce qui peut être fait au niveau de la police municipale, pour savoir comment fonctionne la chaîne d'alerte ou comment s'organiser au niveau de leur poste de commandement. Il est important de savoir tout ceci car c'est à l'occasion de la réunion de lancement que les différents groupes de travail et les ateliers qui vont être joués sont décidés.

⁷ IRSN : Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire

⁸ PCS : Plan Communal de Sauvegarde

Créé le 17 octobre 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la Performance et la Modernisation du service au public	CR plénière publique CLI ILL 17 octobre 2023	Page 11 sur 14

Département de l'Isère
Direction de la Performance et de la Modernisation du service au public

M. Afif LAZRAC (*Directeur de Cabinet du préfet de l'Isère*) intervient pour préciser les objectifs des communes :

- s'approprier l'outil d'aide à la décision intégré dans le PCS,
- tester les organes de gestion de crise (la police municipale, le maire, l'adjoint, l'animation des différents services de la municipalité),
- tester leurs mains courantes électroniques,
- s'assurer que les infrastructures et les réseaux sont fiables,
- travailler les points presse avec le service communication,
- s'assurer que les moyens matériels sont opérationnels dans des délais courts,
- tester l'interopérabilité par les moyens de transmission entre la police nationale et la police municipale,
- mesurer les niveaux de crise dans le temps,
- profiter d'une action pédagogique sur la gestion de crise (RETEX).

Les objectifs de la ville de Grenoble sont de tester :

- la chaîne d'alerte,
- la réunion de poste de commandement communal,
- information des entreprises de la presqu'île avec 2 messages via un automate d'appels,
- les liens avec le poste de commandement de Fontaine et le COD⁹,
- la présence de la ville au PCO¹⁰ ou au COD,
- le plan de rappel de la PM¹¹ et les points de bouclage par la police municipale en collaboration avec la DDT¹² et la police nationale (*pour évaluer les flux de population, éviter d'avoir des encombrements, avoir des accès limités, évacuer des zones*),
- la communication auprès de la population.

D'autres collectivités sont concernées : la métropole avec la gestion des transports en commun pour l'évacuation des piétons et un centre d'accueil et de regroupement qui, en fonction du scénario, pourrait être mobilisé en lien avec les communes périphériques s'il y a besoin de faire évacuer un grand nombre de personnes vers différents centres.

Mme Sylvie VIEL (*chefe du SIDPC*) précise que, outre le groupe de travail pour les 2 communes qui vont tester leur PCS, il y a un groupe de travail au niveau de la communication. C'est aujourd'hui un sujet très important qui va se jouer entre la préfecture, l'ASN, l'IRSN et l'exploitant. De plus, un groupe de travail est dédié à l'évacuation des populations : c'est la DDT qui en a été pilote. Par rapport à l'exercice de 2018, une évolution au niveau de la stratégie d'évacuation a été décidée et de nouvelles directions ont été prises. Ce qui change : 2 échangeurs (*un au niveau de Catane et un autre au niveau de Saint-Egrève*) vont être importants pour bloquer la zone, il y aura également des directions d'évacuation au niveau de la RD-1532 et de l'A-480. Une stratégie a donc été préparée et est d'ores et déjà inscrite dans le nouveau PPI qui sera testé à l'occasion de cet exercice.

M. Afif LAZRAC (*Directeur de Cabinet du préfet de l'Isère*) souligne que la stratégie d'évacuation sera également intéressante à observer, à la fois pour les flux de véhicules mais aussi pour les flux de piétons. En 2018, il y a eu quelques ajustements et cette fois, ils vont essayer une nouvelle stratégie en vue de faire mieux travailler les trams et le concessionnaire autoroutier pour pouvoir fermer en amont certaines sections.

⁹ COD : Centre Opérationnel Départemental

¹⁰ PCO : Poste de Commandement Opérationnel

¹¹ PM : Police Municipale

¹² DDT : Direction Départementale des Territoires

Créé le 17 octobre 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la Performance et la Modernisation du service au public	CR plénière publique CLI ILL 17 octobre 2023	Page 12 sur 14

Questions/Réponses :

Une personne du public se demande si les sirènes retentiraient si un incident survenait la nuit.

Mme Sylvie VIEL (*cheffe du SIDPC*) répond que, dans le cadre de l'exercice, il n'y aura pas de sirène mais confirme qu'une sirène retentirait immédiatement dans la réalité.

M. Jérôme ESTRADÉ (*ILL*) confirme que plusieurs scénarios sont prévus et que, pour chacun d'entre eux, les sirènes se déclencheraient immédiatement, que ce soit la nuit, les weekends ou les jours fériés.

Mme Anne GERIN (*Présidente de la CLI*) précise que dans le doute, il faut suivre les consignes de mise à l'abri.

Une personne du public souhaite savoir comment cela se passe pour les entreprises et si ces dernières vont être appelées.

Mme Anne GERIN (*Présidente de la CLI*) répond par la positive, en sachant que cela dépend du scénario de l'exercice.

M. Jérôme ESTRADÉ (*ILL*) indique que dès lors qu'il y a une situation accidentelle, un premier message est envoyé à toutes les autorités (*le SDIS, la préfecture, l'ASN, etc.*), puis un second est envoyé aux mairies situées dans le rayon de 500 mètres et plus, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises. La réception de ces messages a été testée récemment : soit ils arrivent par messagerie, soit c'est un appel du poste de sécurité.

M. Afif LAZRAK (*Directeur de Cabinet du préfet de l'Isère*) ajoute qu'il existe un autre niveau d'alarme, c'est le dispositif FR-ALERT. Sur un rayon précis, il actionne sur les téléphones portables une notification sonore qui permet d'alerter et d'affiche sur l'écran les premières mesures de conduite à tenir. Ce niveau d'alerte ne sera pas actionné pour l'exercice du 9 novembre car il s'agit d'un exercice-cadre et ce système est perçu comme trop intrusif, mais un jour, ce dispositif fera partie du scénario.

Une personne du public en déduit que personne n'a une idée de la plage horaire de cet exercice.

M. Afif LAZRAK (*Directeur de Cabinet du préfet de l'Isère*) répond que c'est assurément le principe de l'exercice, ils ne connaissent que le jour. Très vraisemblablement, l'exercice se déroulera entre 9 h et 18 h.

La personne du public explique qu'elle aurait souhaité profiter de l'occasion pour mettre en application sa propre procédure (*au niveau de son entreprise*) durant cet exercice. Mais ce n'est pas la même organisation si c'est le matin ou l'après-midi.

M. Afif LAZRAK (*Directeur de Cabinet du préfet de l'Isère*) fera remonter cette réflexion aux scénaristes.

Une personne du public souhaite savoir s'il existe un délai prévisionnel de mise à jour du PPI.

Mme Sylvie VIEL (*cheffe du SIDPC*) répond que le PPI est pratiquement révisé et achevé. Il faut qu'il soit testé et une fois que ce sera fait, après l'exercice, il sera soumis aux services, puis à consultation auprès des communes et, enfin, pour approbation préfectorale. C'est donc vraiment l'exercice de novembre qui va permettre de savoir si ce qui a été décidé dans ce PPI convient ou non. Elle espère une mise en consultation de ce PPI à mars 2024.

Une personne du public souhaite savoir si le PPI sera transmis aux entreprises.

Mme Sylvie VIEL (*cheffe du SIDPC*) répond que le PPI sera mis sur le site internet de la préfecture, chaque entreprise peut donc le consulter. De plus, il sera présenté en CLI.

Mme Anne GERIN (*Présidente de la CLI*) souligne que ce sont des points importants dans les liens entre l'exploitant, l'ensemble des riverains et les entreprises qui sont autour, d'avoir connaissance du PPI qui a été arrêté. C'est le rôle de l'exploitant et de la CLI de relayer cette information.

Créé le 17 octobre 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la Performance et la Modernisation du service au public	CR plénière publique CLI ILL 17 octobre 2023	Page 13 sur 14

Département de l'Isère
Direction de la Performance et de la Modernisation du service au public

M. Pierre-Louis SERERO (Association CIVIPOLE) souhaite savoir si le PPI arrêté par le préfet fera l'objet d'une enquête publique.

M. Afif LAZRAC (Directeur de Cabinet du préfet de l'Isère) ne pense pas que le PPI soit soumis à une enquête publique au sens de l'environnement. En revanche, il est soumis à la consultation.

M. Pierre-Louis SERERO (Association CIVIPOLE) souhaite savoir si le RETEX de l'exercice du 9 novembre sera partagé avec le public.

M. Afif LAZRAC (Directeur de Cabinet du préfet de l'Isère) le confirme. L'idée est de se retrouver en CLI pour donner les grandes lignes de ce qu'il s'est passé pendant l'exercice. L'objectif est d'être totalement transparent. D'ailleurs, les RETEX ont toujours été partagés avec ceux qui souhaitent en prendre connaissance, mais aucun communiqué de presse ne sera fait en ce sens. L'idée, c'est vraiment d'échanger car un RETEX nécessite beaucoup de contextualisations. Le principe d'un RETEX, c'est de faire un retour à chaud, puis à froid, de faire un retour au niveau des services, puis le faire valider par le niveau national par plusieurs autorités. Une fois établi, il pourra être vulgarisé.

Mme Anne GERIN (Présidente de la CLI) rappelle que, l'année dernière, un exercice national s'est tenu sur le CNPE de St-Alban et que la CLI de St-Alban a été informée du RETEX sur cet exercice, le rôle de la CLI étant de donner l'information aux concitoyens.

M. Jérôme ESTRADA (ILL) explique, que lors de l'exercice de 2018, le RETEX avait été présenté à la CLI suivante.

Mme Anne GERIN (Présidente de la CLI) rappelle que les réunions de CLI s'alternent entre Grenoble et Fontaine. Il est important qu'il y ait un maximum de personnes présentes aux réunions d'information plénière publiques, en sachant qu'il y en a d'autres en cours d'année. Les réunions publiques font partie des missions de la CLI : elles consistent à faire connaître à la fois ce qu'il se passe chez l'exploitant, mais aussi tous les à-côtés. Elle remercie vivement tous les participants à la fois pour leur présence, mais aussi pour leurs questions.

L'ordre du jour ainsi que les questions étant épuisés, la Présidente de la CLI remercie les participants et clôture la séance.

La Présidente de la CLI



Anne GERIN

Créé le 17 octobre 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la Performance et la Modernisation du service au public	CR plénière publique CLI ILL 17 octobre 2023	Page 14 sur 14